Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N°170/2026

Circulation Interdite
Rue du Val
Le mercredi 11 novembre 2026 de 10h00 à 12h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison des commémorations du 11 Novembre, la rue du Val sera fermée à la circulation sur le tronçon devant le monument aux morts le mercredi 11 novembre 2026 de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue du Pont des Brets.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 05/11/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor

Publié le 13 novembre 2026.